

Séance du 5 mai 2010, le Conseil Municipal de Paulinet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien CHAMAYOU

Date de la convocation: 29 avril 2010

Présents: M., AUBEROUX B, AVIZOU S, BLANC J, BOU A, BOULARAN D, CHAMAYOU D, DAURELLE P, FABRE A, LACLAU M, QUINTARD G, RAMADE Y, RICARD D, VALETTE S.

Excusé : FRAYSSINHES J, JAMME Cl.

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

1 – Préparation des programmes voirie 2010

La CCDMA prend en compte les travaux de voirie pour un montant de 85 000 € environ.

11 - Prévisions des goudronnages de chemins :

- Chemin de Connac (1)
- Chemin de Pommardelle et village (1)
- Chemin de Paulinet à partir de la RD 79 au virage dépôts graviers et fond du village.
- Chemin de Lagriffoulière
- Chemin La Brandié – Le Masnau (partie haute)
- Chemin Le Briol
- Chemin de Assou (partie basse, côté Le Fraysse) et réparation du reste
- Chemin La Goutine rouge
- Carrefour Les Gauberts

(1) pour ces chantiers prévoir intervention de S2TP pour réglage des regards eau et assainissement.

12 - Prévisions réparation des fossés :

- Chemins Ruèges à Capdos, Ruèges (2) à L'Albière, Palys, N.D. de Lagarde (fossé sur une partie)
- (2) envoyer courrier et visite mise en demeure à BOYER pour retournement bas cotés chemin communal et labour d'un chemin rural à Bertal.*

13 - Prévisions de petits chantiers :

- Chemins La Quintaine (virage devant maison Famille COMBES), Montredon (petits trous), Marissol, La Coste, La Frégère , accès cimetièrre St Jean et charcuterie.

14 – Autres éléments de voirie à étudier :

- Dans hameau de Ruèges (reprendre une partie du chemin),
- Voie communale de Bordes à Massals au niveau du pont (côté carrière) réparation chaussée.
- Reprendre le chemin de Fans : enlèvement herbe en milieu de chaussée,
- Réparation chemin La Poussounié,
- Réparation chemin La Ragné et moulin du Marchand.
- ...

2 – Projet extension carrière de Bordes et reprise du site de Teyssonnières

Monsieur le Maire présente le projet d'extension de la carrière de Bordes établi par le bureau d'étude ECTARE pour le compte de SGM agrégats LACLAU de Brens.

Il précise que SGM agrégats est intéressé par l'achat du site de Teyssonnières notamment les bâtiments.

Le Conseil Municipal, sensible à l'impact économique et social de cette activité décide de céder l'ensemble des bâtiments de Teyssonnières, les parcelles de bois sous la route « Bordes-Massals », et les terrains autour des maisons (15 à 20 m environ) au prix de revient pour la commune de cet ensemble (achat du foncier, frais d'aménagements de la maison, frais d'équipement et de service liés à Maria Carayon) soit un coût évalué à 85 000€

Une estimation du site sera demandée au service des domaines. Elle devrait être supérieure à cette valeur. Le complément fera l'objet d'une contribution au lancement du projet, intégrée à l'acte de vente et amortie sur 20 ans. En cas de non respect des conditions de restauration du bâti (réhabiliter, ou tout au moins tenir hors d'eau, les bâtiments existants) ou de non poursuite des activités d'exploitation de la carrière ou de revente de ces bien avant 20 ans, la société SGM agrégats sera tenu de rembourser la partie non amortie.

3 – Critère de sélection des candidats à l'installation agricole sur le site de Fons Rouge :

1 – Profil du (ou de la) candidat(e) :

- Bonne connaissance du milieu rural,
- Minimum d'apports personnel pour pouvoir aménager les bâtiments (ou capacité personnelle ou familiale à réaliser des travaux de rénovation) en plus de l'autofinancement du capital de démarrage de l'exploitation (troupeau, matériel, fournitures, fond de roulement,...),
- Formation et expérience dans le domaine agricole (préciser les références),
- Avoir du bon sens et de bonnes aptitudes pratiques,
- s'engager à vivre sur place,
-

2 – Projet d'exploitation :

- Présenter un projet d'exploitation « écrit » et crédible comprenant la description des activités envisagées, les démarches techniques retenues, les investissements envisagés, un budget prévisionnel (compte d'exploitation, investissements, trésorerie), ...
- Une base d'activité « élevage » est indispensable, notamment pour entretenir les espaces à pâturer autour du village, qui constituent une condition du projet d'installation proposé par la commune,
- La valorisation de la production (transformation ou (et) vente en circuit court représentent un plus important).
- ...

3 – Conditions d'analyse des candidatures :

- Un avis écrit sur le projet sera sollicité auprès de la Chambre d'Agriculture (service installation),

- Les candidats sélectionnés sur dossier seront invités à venir se présenter et à défendre leur projet devant une commission du Conseil Municipal,
- Décision par le Conseil Municipal.

4 – Avancement projet eau – assainissement et réseaux électricité-téléphone à St Jean de Jeannes

Pas d'éléments supplémentaires : le bureau d'étude n'ayant pas transmis de dossier.

5 – Poursuite inventaires des bâtiments communaux et locations:

51 - St Etienne de Tarabusset :

Ancienne école : des réparations d'un montant de 50 000 € (toiture, ouvertures, aménagement de la partie ancienne classe ont été effectuées sans qu'aucune modification de bail (qui reste dérisoire 106.71€ par mois), n'ai pu être faite.

En conséquence le conseil décide de proposer une ultime proposition de révision de loyer (qui sera présentée par David BOULARAN). En cas de refus, cet ensemble comprenant l'ancienne école, le logement de l'école, le préau et une petite cour et les terrains entourant la maison, sera mis en vente. Une estimation sera demandée au service des domaines.

Ancien Presbytère : Ce logement attenant à l'église ne peut être vendu. Il est proposé une cession en bail emphytéotique (25 ans) au PACT du Tarn pour aménager un logement.

52 - Pommardelle : ancienne école et logement : mis en vente depuis 2 ans aucune offre sérieuse n'a été faite. Dans ce cas aussi une cession en bail emphytéotique (25 ans) au PACT du Tarn pour aménager un logement est proposée.

53 - Ginestières : Protéger le bâtiment, mais aucun projet d'amélioration interne du logement n'est envisagé. Prévoir éventuellement une réparation de la toiture

6 – Questions diverses :

61 - Contrat enfance jeunesse :

Monsieur le Maire présente l'avenant du 8 septembre 2009 du contrat enfance jeunesse, avec notamment les coûts et financements pour 2009. La contribution pour la commune de Paulinet s'élève à 1 897,77 €. Cet avenant et la contribution communale sont approuvés par le Conseil Municipal. Toutefois cette approbation ne nécessite pas une délibération.

62 - Projet de compostage au Burg, remise en état du site :

En réunion du 3 mars 2010, le Conseil Municipal avait pris connaissance du projet de compostage établi par la société SEDE, qui est assorti d'une Installation Classée avec Protection Environnementale avec autorisation.

Après rappel du projet et présentation des conditions de remise en état du site et information de l'accord du propriétaire du site sur les conditions de remise en état,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable aux conditions de remise en état du site du burg à la fin des activités de compostage envisagées par la société SEDE.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre cette délibération, finaliser et signer tous les documents nécessaires.

63 - Projet d'achat broyeur et décision modificative N°1 au BP Budget Communal 2010 :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un broyeur pour faciliter les travaux d'entretien de chemins et des divers captages d'eau et présente divers devis.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'engager ce programme et choisit la Sté Agri Moderne pour un montant de 4 780.00 € H.T. et d'ouvrir un nouveau programme « acquisition d'un broyeur » établit comme suit :

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Diminution	Augmentation	Chapitre	Diminution	Augmentation
Investissement					
2188-264		5 750.00 €	021		5 750.00 €
Fonctionnement					
61522	5 750.00 €				
023		5 750.00 €			

- Donne mission à Monsieur le maire ou son représentant pour accomplir toutes formalités pour réaliser dans les meilleurs délais ce programme.

64 – Déchets agricoles :

Le Conseil Municipal émet le souhait que la déchèterie Trifyl d'Alban puisse stocker toute l'année, en attente des collectes organisées par la profession (notamment FDCUMA) les ficelles, bâches et éventuellement les bidons.

Fait à Paulinet le 5 mai 2010